

Communication à l'ensemble des médecins généralistes francophones dans le cadre de la pandémie Covid-19

Le 4 mai 2021

SOMMAIRE

Introduction.....	1
Les femmes enceintes prioritaires pour la vaccination Covid-19 : comment ça se passe ?.....	1

INTRODUCTION

Dans notre [communiqué du 30 avril](#) dernier, nous vous parlions de l'avis du Conseil Supérieur de la Santé ([à consulter ici](#)) sur l'intérêt de rendre les femmes enceintes de moins de 32 semaines

prioritaires dans la vaccination contre la Covid-19.

Comme promis, voici les informations dont nous disposons actuellement à ce sujet.

LES FEMMES ENCEINTES PRIORITAIRES POUR LA VACCINATION COVID-19 : COMMENT ÇA SE PASSE ?

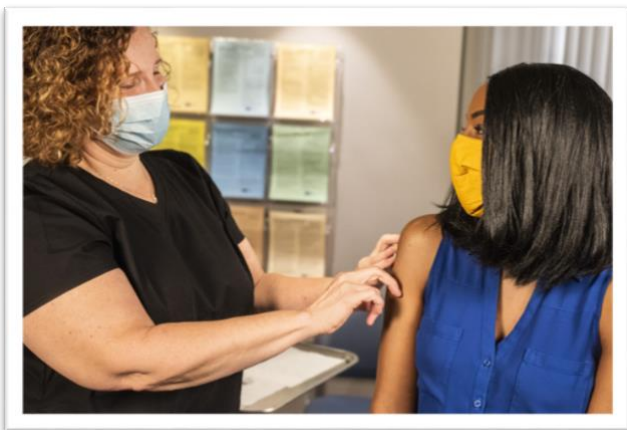
Dès ce mardi 4 mai, les femmes enceintes de moins de 32 semaines pourront être inscrites sur une liste séparée pour se faire vacciner en priorité contre la Covid-19. En cause ? Un risque accru de développement d'une Covid-19 sévère pour la mère et d'accouchement prématuré.

Pourquoi via le médecin généraliste ?

Afin de rendre cette vaccination rapidement opérationnelle, il importe de signaler ces femmes enceintes le plus vite possible dans une base de données. Celle-ci est prioritaire de manière absolue sur celle des patients avec facteurs de risque d'une Covid grave. D'un point de vue logistique, il n'est pas possible

d'implémenter assez rapidement un système pour permettre aux gynécologues de signaler ces femmes enceintes. C'est pourquoi il est demandé aux médecins généralistes, qui ont déjà efficacement utilisé le système mis en place pour les patients avec comorbidités, de pouvoir les signaler via leur DMI. Il est estimé que cela devrait concerner **entre 6 et 9 patientes par médecin généraliste** à l'échelle du pays.

Il a été demandé aux gynécologues, **d'informer le médecin traitant de l'évolution de la grossesse** (en particulier, certifier le terme de la grossesse). Aux côtés des sages-femmes, ils auront aussi pour mission de sensibiliser, communiquer et rediriger la personne vers un médecin traitant.



Pourquoi 32 semaines ?

La taskforce vaccination recommande actuellement de vacciner **les femmes enceintes avant la 32^{ème} semaine**. Au-delà de cette limite, le vaccin n'est pas contre-indiqué mais on sait que la protection conférée par celui-ci arrivera après le terme. Les femmes de plus de 32 semaines de grossesse, allaitantes ou ayant un désir de grossesse ne sont pas reprises comme

prioritaires mais, à nouveau, **cela ne signifie pas qu'il est contre-indiqué de les vacciner**. Les raisons sont principalement d'ordre logistique : il est préférable que les femmes enceintes n'attendent pas pour bénéficier de cette protection qui s'étendra à l'enfant pour ses premiers mois de vie. Par ailleurs, sur le plan de la santé, un des risques du vaccin est de donner de la fièvre, ce qui peut constituer un faible risque d'accouchement prématuré dans le 3^{ème} trimestre.

Comment les inscrire ?

Depuis ce mardi 4 mai, les MG ont la possibilité d'inscrire leurs patientes enceintes sur une liste spécifique. Elles seront alors convoquées en priorité dans le processus de vaccination. Le médecin généraliste **n'a pas besoin d'un DMG ou d'un lien thérapeutique** pour inscrire la personne. Vous risquez donc de recevoir des appels de femmes enceintes que vous ne connaissez pas. C'est l'occasion de leur donner un rendez-vous pour un premier contact, dont on connaît l'importance pour la suite d'un suivi en médecine générale. Nous estimons que cela peut être une opportunité pour **resituer la médecine générale dans le circuit des soins aux familles**.

Quel vaccin ?

Les vaccins utilisés au sein des centres de vaccination pour ce groupe, seront des **vaccins à ARN**. Des informations supplémentaires quant à la sélection du type de vaccin pour les femmes enceintes de plus de 40 ans devraient être communiquées prochainement.



Plus que jamais... prenez soin de vous !



Pour nous contacter:

www.lecmg.be
info@lecmg.be

Le CMG a reçu le soutien de

